Mairie de Mérindol - Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt

SORTIE LIBRE DE L'ALSH (PERISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES,)
UNIQUEMENT VALABLE POUR LES ELEMENTAIRES (CP AU CM2)

ATTESTATION DE DECHARGE DE RESPONSABILITE 2024/2025

Je, soussigné Mme, M.

parent de l'enfant élève en classe de

autorise mon enfant à partir seul :

- du périscolaire du soir après l'école à :
  - 17h30*
  - 17h45*
  - 17h55*
- le mercredi et les vacances scolaires à:
  - 17h00*
  - 17h30*
  - 17h55*

et **ce pour tous les jours** ou mon enfant est présent à l'ALSH durant l'année scolaire 2024/2025.
**Choisir l'heure à laquelle le personnel encadrant laissera votre enfant partir seul.*

Par cette attestation, je décharge de toutes responsabilités l'accueil de loisirs de Mérindol et tout son personnel encadrant, une fois mon enfant hors des locaux de l'ALSH à l'heure indiquée.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À le / /

Place de la Mairie - 84360 Mérindol
lesenfantsdemerindol@orange.fr